

# LOIS

**LOI n° 48-746 du 29 avril 1948 modifiant et complétant la loi n° 47-778 du 30 avril 1947 relative à la journée du 1<sup>er</sup> mai.**

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré;

L'Assemblée nationale a adopté;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

*Article unique.* — Les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi n° 47-778 du 30 avril 1947, relative à la journée du 1<sup>er</sup> mai, sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art. 1<sup>er</sup>.* — Le 1<sup>er</sup> mai est jour férié et chômé. Toutefois, la loi du 13 juillet 1905 concernant les fêtes légales, modifiée par la loi du 20 décembre 1906, ne lui est pas applicable.

« *Art. 2.* — Le chômage du 1<sup>er</sup> mai ne peut être une cause de réduction des traitements et salaires mensuels, bi-mensuels ou hebdomadaires.

« Les salariés rémunérés à l'heure, à la journée ou au rendement ont droit à une indemnité égale au salaire qu'ils ont perdu du fait de ce chômage. Cette indemnité, qui est à la charge de l'employeur, est calculée sur la base de l'horaire de travail et de la répartition de la durée hebdomadaire du travail habituellement pratiqués dans l'établissement ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 avril 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

*Le président du conseil des ministres,*

SCHUMAN.

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

ANDRÉ MARIE.

*Le ministre des affaires étrangères,*

GEORGES BIDAULT.

*Le ministre de l'intérieur,*

JULES MOCH.

*Le ministre des forces armées,*

PIERRE-HENRI TEITGEN.

*Le ministre des finances  
et des affaires économiques,*

RENÉ MAYER.

*Le ministre de l'industrie et du commerce,*

ROBERT LACOSTE.

*Le ministre de l'agriculture,*

PIERRE PFLIMLIN.

*Le ministre de l'éducation nationale,*  
ÉDOUARD DEPREUX.

*Le ministre de la France d'outre-mer,*  
PAUL COSTE-FLORET.

*Le ministre des travaux publics  
et des transports,*

CHRISTIAN PINEAU.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*  
DANIEL MAYER.

*Le ministre de la santé publique  
et de la population,*

GERMAIN PAINSO-CHAPUIS.

*Le ministre de la reconstruction  
et de l'urbanisme,*

RENÉ COTY.

*Le ministre des anciens combattants  
et victimes de la guerre,*

FRANÇOIS MITTERRAND.

---